

Adopté par le Conseil National – Session du 26 juin 2026

Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification en CHIRURGIE PEDIATRIQUE

Option : chirurgie viscérale pédiatrique ou orthopédie pédiatrique

À la suite d'une concertation entre les membres des commissions de première instance et d'appel, ce référentiel a été établi pour situer les prérequis nécessaires à cette demande.

Il est rappelé aux éventuels candidats que ce référentiel n'est qu'une trame indicative et que la commission est, en définitive, seul juge pour accorder ou non la requalification.

Les candidats doivent justifier d'une formation théorique et d'une expérience professionnelle.

1. Formation théorique :

- Validation de deux Diplômes Universitaires (DU) ou Diplômes Inter-Universitaires (DIU) en lien avec :
 - La Chirurgie pédiatrique viscérale,
 - Ou avec la Chirurgie Orthopédique et Traumatologique (dans le cadre d'une demande de qualification en Chirurgie pédiatrique Orthopédique).

Les autres DU feront l'objet d'une appréciation par les membres de la commission.

Par ailleurs, la commission prend également en compte les diplômes suivants :

- Un Diplôme de qualification à un Parcours de Master,
 - Une thèse de doctorat d'Université.
-
- Participation active et régulière aux congrès des sociétés savantes, notamment de la SFCP (Société Française de Chirurgie Pédiatrique), de la SFUPA (Société Francophone d'Urologie Pédiatrique et de l'Adolescent) et la SoFOP (Société Française d'Orthopédie Pédiatrique), avec adhésion qualité de membre au sein de ces sociétés.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

2. Formation pratique/expérience professionnelle :

A/ Attester de deux années équivalent temps plein (ETP) effectuées au sein de services agréés pour la formation des internes du DES de chirurgie pédiatrique dans un centre hospitalo-universitaire (CHU) avec une mise en responsabilité en opérateur principal sur des interventions majeures couvrant tous les champs de la spécialité, en fonction de l'option choisie : *chirurgie pédiatrique viscérale* (digestive, urologique) ou *chirurgie pédiatrique orthopédique*.

Cette expérience professionnelle doit être attestée par l'organisme employeur et confirmée par le chef de service. Elle doit avoir été effectuée sur l'un des statuts suivants :

- Chef de Clinique dans un service de Chirurgie pédiatrique
- Médecin vacataire dans un service de Chirurgie pédiatrique
- Médecin Assistant dans un service de Chirurgie pédiatrique
- Praticien hospitalier contractuel dans un service de Chirurgie pédiatrique

Pour **l'activité de Chirurgie pédiatrique Orthopédique**, sont également considérées comme recevables pour se présenter devant la commission les expériences réalisées sous l'un des statuts suivants :

- Chef de Clinique dans un service de Chirurgie Orthopédique Pédiatrique,
- Médecin vacataire dans un service de Chirurgie Orthopédique Pédiatrique,
- Médecin Assistant dans un service de Chirurgie Orthopédique Pédiatrique,
- Praticien hospitalier contractuel dans un service de Chirurgie Orthopédique Pédiatrique,

B) Concernant le type d'activité chirurgicale exercée, la commission se réserve le droit de n'examiner que les candidatures qui feront état d'une activité de sénior dans les domaines suivants :

- De consultation programmée
- Et de chirurgie programmée
- Et de chirurgie d'urgence

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

4 rue Léon Jost - 75855 Paris Cedex 17
Tél. 01.53.89.32.00 - Fax : 01.53.89.32.01
<http://www.conseil-national.medecin.fr>



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

En sus, il reviendra au candidat d'apporter la preuve, sous forme d'attestations de ses CRO anonymisés, certifiés + tableau quantitatif d'activité opératoire des 3 dernières années (préciser 1er ou 2nd opérateur).

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

4 rue Léon Jost - 75855 Paris Cedex 17
Tél. 01.53.89.32.00 - Fax : 01.53.89.32.01
<http://www.conseil-national.medecin.fr>